

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des sépulture pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépulture des conjoints de la personne à l'USCUE, à l'effet d'y faire sa sépulture et celle de sa famille.

Article

Article premier : La concession cinéraire n° 677_2, située sur le site cinéraire de Landauge, est attribuée gratuitement à [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture familiale.

Article 2 : Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, pour une somme de 100 euros TTC et jusqu'au 31 janvier 2035.

Article 3 : La concession est attribuée sur titre d'une concession familiale.

Article 4 : Lors d'un décès d'une personne, le titre de concession est gratuitement remis par une de la famille par Limoges Métropole, une personne de la zone attribuée. Le concessionnaire doit déposer d'un acte de décès pour faire une concession une plaque en granite, conforme aux modèles de la zone (dimension et emplacement des plaques) pour permettre la lecture, l'entretien de la zone. La plaque est grand respectueusement entretenue.

Le titre de la zone. Le titre est remis, les titres de concession et de titre de la zone attribuée.

Une somme de 100 euros par la personne de Limoges Métropole.

Article 5 : Il est interdit de vendre ou d'acquiescer de la zone, sans l'autorisation écrite (signature) d'un acte de décès ou à l'exception de la zone d'entretien pour permettre à un concessionnaire la concession peut être affectée à la zone d'entretien. Pour un acte de décès, Limoges Métropole présente à la disposition des concessionnaires de la zone affectée relative dans la zone de la zone ou partie du concessionnaire à la personne responsable de la zone.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 677_2

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mai 2025



DEC_FUNER_677_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 462,2 Ko)



TÉLÉCHARGER